

**MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA SECURITE
ALIMENTAIRE, DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ, DE
LA MICROFINANCE ET DE LA PETITE ENFANCE**

**Monsieur le Président,
Madame le Ministre d'Etat,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,**

Le projet de budget 2010 du Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entrepreneuriat féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance a été arrêté à la somme de 18.758.118.120 FCFA contre 16.451.425.680 FCFA en 2009, soit une hausse de 2.306.692.440 FCFA en valeur absolue et 14,02% en valeur relative.

Par nature de dépenses, ces crédits se répartissent comme suit :

TITRE II : DEPENSES DE PERSONNEL

Elles sont estimées à 1.666.274.120 FCFA en 2010 contre 2.127.879.680 FCFA en 2009 soit une baisse de 461.605.560 FCFA en valeur absolue et 21,69% en valeur relative.

Cette baisse s'explique par le rattachement, d'une part, du Fonds de Solidarité nationale à la Présidence de la République et d'autre part, de la Direction de l'Action sociale au Ministère des Affaires sociales et des Relations avec les Institutions.

TITRE III : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 1.848.975.000 FCFA en 2010 contre 1.510.193.000 FCFA en 2009, soit une hausse de 338.782.000 FCFA en valeur absolue et 22,43% en valeur relative.

En plus de la réévaluation des services votés, le département a bénéficié des mesures nouvelles à hauteur de 187.250.000 FCFA.

TITRE IV : DEPENSES DE TRANSFERT

Les dépenses de transfert pour l'année 2010 se chiffrent à 1.726.869.000 FCFA contre 1.009.353.000 FCFA en 2009, soit une hausse de 717.516.000 FCFA en valeur absolue et 71,09% en valeur relative. Ces crédits

concernent les bourses scolaires des étudiants et des élèves, les aides et les secours, les autres transferts aux ménages et les enfants de la rue du centre GINDDI.

TITRE V : DEPENSES EN CAPITAL

Elles sont chiffrées à 6.671.500.000 FCFA en 2010 contre 8.716.000.000 FCFA en 2009, soit une baisse de 2.044.500.000 FCFA en valeur absolue et 23,46% en valeur relative.

TITRE VI : DEPENSES DE TRANSFERT EN CAPITAL

Elles sont évaluées à 6.844.500.000 FCFA en 2010 contre 3.088.000.000 FCFA en 2009, soit une hausse de 3.756.500.000 FCFA en valeur absolue et 121,65% en valeur relative.

Votre Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique a entendu le rapport fait au nom de l'Intercommission constituée par la Commission de la Santé, de la Population, des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique.

Vos Commissaires ont d'abord unanimement félicité et encouragé Madame le Ministre d'Etat pour ses actes concrets qui symbolisent admirablement le triomphe des idéaux et la vision du Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de promotion et de protection de la femme et de l'enfant. Ensuite, ils ont fait part à Madame le Ministre d'Etat de leurs préoccupations articulées autour des différents domaines du secteur.

1. L'Entreprenariat féminin et la Microfinance

A l'entame de leurs propos, vos Commissaires ont tenu à déplorer l'arbitrage ayant sanctionné le projet de budget du Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance.

Pour des raisons éminemment liées au rôle déterminant du Département dans le processus d'institutionnalisation des initiatives en faveur d'une croisade réussie contre la pauvreté, tant en milieu urbain, périurbain que rural, il serait plus judicieux de le protéger contre les réajustements opérés à l'occasion des ponctions budgétaires.

En effet, il s'agira, au cours des exercices de rigueur budgétaire, de tenir compte du caractère structurant de ses domaines d'intervention, à savoir la formation, le financement de projets et la prise en charge des groupes vulnérables.

Sous ce rapport, vos Commissaires ont évoqué la forte baisse de la dotation du Fonds national de l'Entreprenariat féminin et celle du crédit pour les femmes. D'une manière plus générale, il a été mis en exergue la faiblesse du budget alloué au secteur par rapport au montant global inscrit dans le budget général.

En outre, la distribution des moulins à mil a suscité beaucoup d'interrogations. Des propositions allant dans le sens d'une certaine responsabilisation au niveau départemental et d'une discrimination positive au profit des cibles les plus nécessiteuses ont été faites par vos Commissaires.

Du reste, Madame le Ministre d'Etat a été interpellée sur l'existence de bons non encore honorés.

Vos Commissaires ont constaté que la pauvreté affecte particulièrement les femmes ; or, 40 % des actions entreprises en leur faveur sont domiciliées entre les régions de Dakar et de Thiès.

Sous ce rapport, il est souhaitable de mettre l'accent sur le milieu rural, où les besoins de formation, d'encadrement, de financement et de suivi sont plus consistants. C'est pourquoi, il est demandé l'octroi de petites unités de transformation de produits agricoles au profit des femmes du monde rural.

De même, la valorisation des activités pastorales requiert la mise à disposition d'unités de pasteurisation et de transformation du lait au bénéfice des femmes, notamment dans le département de Linguère.

Aussi, dans le département de Kébémér, les mutuelles éprouvent des difficultés pour l'accès au financement. Par conséquent, il importe de revisiter la complexité des conditionnalités afférentes au système de crédit.

De manière plus spécifique, vos Commissaires se sont appesantis sur des aspects relatifs à l'éligibilité du projet des femmes de Diourbel, aux dysfonctionnements dans la gestion des mutuelles et à la survivance des bons impayés.

En attendant la mise en place effective de la Banque verte, vos Commissaires ont porté à l'attention de Madame le Ministre d'Etat le vœu du syndicat des agriculteurs éleveurs et pêcheurs de mettre à profit les

services des mutuelles de crédit afin d'élargir l'éventail des adhérents. Avec le système de bonification, il sera possible de travailler à rabaisser le taux d'intérêt au niveau du seuil des 4 %.

2. La protection de l'enfance et des groupes vulnérables

Au plan de la protection des enfants talibés, vos Commissaires ont souligné la nécessité d'accompagner les Daaras, partie intégrante de l'Education. La démarche initiée à cet effet devrait entrevoir les possibilités d'une mise à disposition de moyens plus accrus au regard de la qualité des enseignements qui y sont dispensés.

Dans ce sens, il a été formulé des demandes d'appui pour le compte de certaines localités abritant des Daaras de renommée.

En outre, vos Commissaires ont souhaité un débat de fond sur le phénomène de l'excision qui, en dépit des succès obtenus dans le cadre de son éradication, constitue encore, au niveau de certaines localités, une réalité entretenue par des fondements culturels ou religieux.

Vos Commissaires ont également souhaité le renforcement des moyens du centre GUINDI pour en faire un instrument efficace de lutte contre la mendicité.

Il s'en est suivi des questions centrées sur la mise en place de l'Office national pour les Pupilles de la Nation dont la dotation a été jugée faible, la ligne budgétaire prévue pour les personnes handicapées, le recasement des marchands ambulants et l'assistance à la grande banlieue de Dakar mal lotie en surfaces cultivables, en proie aux inondations et à une pauvreté grandissante.

Par ailleurs, vos Commissaires se sont réjouis de l'enclenchement du processus de recrutement des Acteurs porteurs de Dynamiques communautaires (APDC). Ils sont d'avis que la poursuite de ce recrutement s'avère nécessaire pour conforter le processus d'information et de formation à la base.

Aussi, il a été sollicité la diligence de Madame le Ministre d'Etat pour l'équipement du Foyer de l'arrondissement de Ouadiour en vue de son ouverture prochaine, l'achèvement des travaux du CEDAF d'Oussouye, la dotation budgétaire pour celui de Koussanar, l'implantation de Centres départementaux d'Assistance aux Femmes (CEDAF) dans les nouvelles régions, concomitamment au renforcement des moyens au service d'une formation et d'un encadrement efficaces des femmes.

Toutefois, vos Commissaires ont apprécié les efforts accomplis dans le cadre de la protection de la femme, comme en atteste, du reste, la mise en place de l'Observatoire national des Droits de la Femme. Cette généreuse initiative constitue un acte majeur traduisant la volonté de bâtir une démarche de transparence pour la mise en œuvre de la politique de protection de la femme.

Ils ont également salué l'organisation de la campagne de dépistage précoce des cancers du sein et du col de l'utérus lors de la dernière quinzaine de la Femme. La pérennisation de cette opération a été vivement recommandée, ainsi que son extension en milieu rural.

3. Sécurité alimentaire

Sur ce plan, vos Commissaires ont regretté la timidité des moyens du commissariat à l'aide alimentaire qui est un outil de régulation sociale. A ce titre, la restauration du stock de sécurité constitue une urgence.

Vos Commissaires ont aussi rappelé le cas des opérateurs privés qui, à la suite de l'assistance portée au monde rural en 2007, sont toujours dans l'attente du règlement de leurs créances. Ils ont suggéré qu'une solution soit trouvée au niveau de l'inscription de 4.000.000.000 FCFA figurant dans le projet de budget 2010.

Il a aussi été question de l'assistance au monde rural, au syndicat des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs et de la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Au vu de ces considérations, des actions de grande envergure doivent être opérationnalisées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

4. La Case des Tout-petits

Vos Commissaires se sont beaucoup intéressés au programme de la Case des Tout-petits qui constitue, à bien des égards, l'expression éloquente de la générosité d'esprit de Monsieur le Président de la République dans le domaine de la prise en charge de l'enfant.

Les requêtes spécifiques adressées à Madame le Ministre d'Etat ont porté sur les difficultés de fonctionnement de la Case des Tout-petits de Thiaroye sur Mer, le mauvais état de la case des Tout-petits du quartier Thierno Kandji de Diourbel, le retard dans la réalisation des Cases prévues à Thionck Essyl, la construction de la case des Tout-petits de Kassignol et la création de Cases supplémentaires dans les départements de Podor et de Kébémér.

A l'issue des interventions de vos Commissaires, Madame le Ministre d'Etat, après les avoir remerciés pour leurs encouragements, a apporté des éléments de réponse sur les différentes interpellations.

A l'instar de vos Commissaires, Madame le Ministre d'Etat est revenu sur l'insuffisance du budget eu égard à l'étendue des missions assignées au Département. L'Etat des lieux qui en a été fait a permis de constater que les ressources budgétaires allouées au secteur ne permettaient pas d'atteindre les objectifs assignés au département.

En effet, il est à souligner que les besoins de formation, d'accompagnement, de financement de projets interpellent toutes les catégories sociales, d'où l'Initiative nationale pour la Protection sociale des Groupes vulnérables (INPS) dénommée « Suqali Jaboot » qui reflète parfaitement la volonté du Ministère de porter ses actions au niveau de toutes les cibles.

A l'évidence, cette politique sociale nécessite des moyens financiers énormes.

Dans le cadre de la protection de la femme, il a été agréé la proposition de pérennisation de l'initiative de dépistage précoce des cancers du sein et du col de l'utérus. En outre, il peut être envisagé l'extension du dépistage à d'autres pathologies.

Le phénomène de l'excision a retenu l'attention de Madame le Ministre d'Etat. A ce niveau, les résultats encourageants ont suscité aujourd'hui l'admiration de nos partenaires à l'extérieur. A ce jour, 3.600 villages répertoriés ont abandonné la pratique de l'excision.

Parallèlement à l'application de la loi en vue de l'éradication définitive de l'excision, le département assure un suivi en organisant des causeries sur les droits humains et plus particulièrement ceux des femmes.

Relativement aux CEDAF, il est envisagé une deuxième génération au profit des départements. Pour les CEDAF de Koussanar et d'Oussouye, il est prévu respectivement une dotation de 850.000 FCFA pour le fonctionnement et une poursuite des travaux.

Quant au Foyer des femmes construit dans l'arrondissement de Ouadiour, Madame le Ministre d'Etat a promis de faire le point sur ce dossier et d'en rendre compte à vos Commissaires.

Aussi, la prise en compte des marchands ambulants s'inscrit dans la politique globale pour la famille. En rapport avec les Ministres concernés, des

ressources seront logées dans des institutions de Microfinance pour leur offrir des conditions souples d'accès au système de financement.

En ce qui concerne les dettes qui ont été contractées dans le cadre de l'assistance au monde rural, des solutions sont envisageables dans le cadre du projet de budget.

Madame le Ministre d'Etat a également abordé la question de la décentralisation du crédit, tant souhaitée par le syndicat des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs.

Actuellement, des discussions sont engagées pour aboutir à une baisse des taux d'intérêt.

Dans le cadre de la formation et de la protection de la femme, le Ministère s'est engagé à accompagner les initiatives prises dans le cadre de l'entrepreneuriat féminin. Pour le financement, il s'agira d'identifier les porteuses de projets et d'étudier leur capacité technique en même temps que leur aptitude à gérer et à utiliser les financements obtenus.

Le remboursement des prêts, maillon faible du dispositif de bonification de l'entrepreneuriat féminin, fera l'objet d'une attention particulière.

Aussi, les mutuelles bénéficiaires de financement devront veiller au recouvrement des sommes prêtées afin de faire fonctionner l'effet revolving.

Par ailleurs, la Coopération indienne a permis le séjour en Inde de douze femmes pendant 6 mois pour recevoir une formation en énergie solaire. Ces dernières sont appelées à intervenir comme formatrices de formateurs dans leurs localités. Elles seront aussi soutenues en termes de financement pour les projets qu'elles mettront en œuvre.

Par rapport aux moulins à mil attendus, le Département a préalablement diligenté des enquêtes de terrain afin de déterminer les besoins au niveau des localités. En plus, il a été décidé de ne plus procéder à des distributions individuelles. Seules les organisations de femmes seront concernées. A ce titre, elles devront se prêter à l'exercice d'inscription dans la banque de données alimentée par les services de développement communautaire.

Il est prévu de remettre à chaque Collectivité locale un moulin à mil en présence des autorités administratives et du Chef de service de développement communautaire. Avec l'appui des services du Ministère, il sera mis en place un comité de gestion pour l'utilisation optimale du matériel.

Les recettes générées serviront à couvrir les rémunérations des meuniers, les charges d'entretien et à la constitution d'une épargne.

Après la réalisation de cette première opération de distribution, le département examinera tous les dossiers en instance.

Toutefois, Madame le Ministre d'Etat a bien voulu appeler l'attention des députés sur certaines demandes qui ont été satisfaites et dont les bénéficiaires détiennent encore des bons de remise de moulin à mil. Pour ces cas, il convient de noter que les moulins ont été remis contre décharge prouvant l'effectivité de leur livraison.

Madame le Ministre d'Etat s'est réjouie de l'engouement des populations pour les Cases des Tout-petits. Aussi, le département se trouve-t-il confronté à une forte demande. Il arrive très souvent que des populations mettent à disposition des abris provisoires pour le séjour des enfants, en attendant la construction de la Case.

Madame le Ministre d'Etat s'est engagé à instruire ses services compétents pour l'accompagnement technique de la Case des Tout-petits de Thiaroye sur Mer.

En ce qui concerne les Cases des Tout-petits de Thionck-Essyl et de Kassignol, il a été pris bonne note de la requête formulée par vos Commissaires.

D'une manière générale, il a été retenu que toutes les demandes d'appui ou d'implantation de Cases des Tout-petits feront l'objet d'une étude attentive par les services compétents du Ministère.

En ce qui concerne les Acteurs porteurs de Dynamiques communautaires (APDC), leur recrutement s'est déroulé avec le concours des populations ; des critères de profil étant préalablement définis en Comité Régional de Développement (CRD). Présentement, tout est mis en œuvre pour le démarrage de leur formation. A cet effet, il a été tenu un atelier d'harmonisation et de renforcement des capacités des formateurs et des chefs de services régionaux en charge du suivi.

Madame le Ministre d'Etat a rappelé l'importance des Daaras en matière d'éducation et de formation religieuse. A ce titre, elle compte sur le travail de sensibilisation auprès des maîtres coraniques et des chefs religieux à l'effet de permettre aux enfants d'étudier dans des conditions décentes.

Dans cette veine, l'augmentation des moyens EVF s'impose afin d'améliorer les conditions de vie et d'hygiène dans les Daaras.

Dans ce contexte, le département a mûri un projet dénommé PALAM avec comme foyer d'incubation les régions de Diourbel et de Kaffrine. Ce projet ciblera prioritairement des enfants n'ayant pas intégralement subi l'obligation scolaire. A ces enfants âgés de 9 à 15 ans, il sera offert des programmes d'alphabétisation et de formation qualifiante. Outre les enfants, ce projet s'étendra aux cibles adultes et femmes.

Pour la question relative aux Pupilles de la Nation, Madame le Ministre d'Etat a fait état du recensement de 2000 enfants. Ces derniers pourront disposer de cartes d'identification en vue de leur prise en charge au plan éducatif et sanitaire.

En ce qui concerne les personnes handicapées, l'inscription de 50.000.000 FCFA matérialise la forte volonté du Gouvernement de consolider les actions entreprises antérieurement en leur faveur, notamment le projet de réadaptation à base communautaire.

Reconnaissant la justesse des difficultés soulevées par vos Commissaires par rapport à la situation du Commissariat à la Sécurité alimentaire, Madame le Ministre d'Etat a précisé que des efforts ont été faits. Ainsi, cette structure a été dotée d'un montant d'un milliard pour la reconstitution de son stock de sécurité et d'une autre allocation de deux cents millions pour son fonctionnement. Il reste que les consommations courantes ne sont pas correctement assurées.

Il s'y ajoute la situation des travailleurs qui sont en attente de leurs salaires depuis plusieurs mois. Par conséquent, la recherche d'une solution durable est plus que nécessaire afin de sauvegarder cet outil stratégique pour les populations.

A la suite de Madame le Ministre d'Etat, Monsieur le Ministre du Budget est intervenu pour apporter quelques précisions souhaitées par vos Commissaires.

Il a d'emblée reconnu que l'élaboration du Budget du Ministère n'a pas été un exercice facile pour le Gouvernement au regard des ambitions portées par les plus hautes autorités. Ainsi, il s'est montré disposé à plaider la cause du secteur.

Relativement à la faiblesse de la dotation du Fonds national de l'Entreprenariat féminin, Monsieur le Ministre du Budget a invité vos Commissaires à y exercer une analyse critique. Aussi est-il indispensable d'apprécier ce qui a été fait dans le passé, de s'interroger sur la dotation de 2010 et d'envisager l'avenir. Dans ce cadre, dira-t-il, le cumul des allocations

affectées au fonds depuis 2003 s'élève à 5.300.000.000. Ces premières dotations devaient servir d'effet de levier pour le fonds et permettre aux organisations bénéficiaires de s'auto-entretenir.

Au demeurant, les dysfonctionnements relevés au niveau des mutuelles nécessitent une évaluation en vue de réunir les bonnes conditions d'un redémarrage prometteur.

Monsieur le Ministre du Budget a également indiqué que le pourcentage de moins de 2 % du budget du Ministère par rapport au budget général n'est pas pertinent dans l'optique d'une approche genre. Il faudrait plutôt parcourir toutes les lignes qui jalonnent le budget général pour ensuite fédérer les crédits et les politiques programmés dans ce sens.

Enfin, s'agissant de la dotation à l'Office des pupilles de la Nation, Monsieur le Ministre du budget a indiqué qu'elle constitue une première allocation en attendant d'avoir toutes les informations relatives à la prise en charge de ces pupilles.

Satisfaits des réponses apportées par Madame le Ministre d'Etat et par Monsieur le Ministre du Budget, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le Projet de Budget 2010 du Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance, et vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève de votre part, aucune objection majeure.

SECTION 58: MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ, DE LA MICRO FINANCE ET DE LA PETITE ENFANCE
--

TITRE 2: DEPENSES DE PERSONNEL

Crédits votés LFI 2009	2 127 879 680
Services votés	1 666 274 120
Mesures nouvelles	-
TOTAL DU TITRE 2	1 666 274 120

TITRE 3: DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Crédits votés LFI 2009	1 510 193 000
Services votés	1 661 725 000
Mesures nouvelles	187 250 000
TOTAL DU TITRE 3	1 848 975 000

TITRE 4: DEPENSES DE TRANSFERT

Crédits votés LFI 2009	1 009 353 000
Services votés	1 486 869 000
Mesures nouvelles	240 000 000
TOTAL DU TITRE 4	1 726 869 000

TITRE 5: DEPENSES EN CAPITAL

Crédits votés LFI 2009	8 716 000 000
Services votés	6 671 500 000
Mesures nouvelles	-
TOTAL DU TITRE 5	6 671 500 000

TITRE 6: TRANSFERT EN CAPITAL

Crédits votés LFI 2009	3 088 000 000
Services votés	6 844 500 000
Mesures nouvelles	-
TOTAL DU TITRE 6	6 844 500 000